



LES ASSISES 19, 20 & 21 JUIN 2012

DU LIBRE ET DE L'OPEN SOURCE CNIT - PARIS LA DÉFENSE

SALON
SOLUTIONS LINUX

DEMANDE
D'INFORMATIONS &
ACCREDITATIONS

INFOS PRATIQUES

MARDI
19
JUIN

MERCREDI
20
JUIN

JEUDI
21
JUIN

APPEL A COMMUNICATIONS

Assises du Libre et de l'Open Source

19-20 et 21 juin 2012 – Cnit Paris La Défense

Le contexte

En 2012, Solutions Linux/Open source s'enrichit d'un cycle de conférences :

« *Les Assises du Libre et de l'Open Source* ».

Ces Assises sont conçues comme un laboratoire d'échanges et de networking haut de gamme s'adressant aux décideurs de la filière. Pendant 3 jours, les Assises seront le lieu et le moment du foisonnement d'idées, de l'innovation et des échanges stratégiques !

Différents formats d'intervention permettront aux professionnels de mieux comprendre le Libre et l'Open Source d'aujourd'hui et de demain:

- Les Keynotes Sponsors : prises de paroles « business » des principaux sponsors du salon.
- Les Grands Témoins : plénières « inspirantes » données par des figures du Libre.
- Les Magister Conférences « L'économie du logiciel Libre dans le public: politiques européennes, éducation, collectivités, open innovations... new deals, nouvelles dynamiques ».
- Le Printemps du Libre, le think tank organisé par le CNLL, le Groupe Thématique Logiciel Libre du pôle Systematic, ainsi que PLOSS.

L'organisation

Sur le modèle des conférences traditionnellement programmée dans le cadre du Salon, un comité de programme se charge de la définition des Magister Conférences. Les professionnels de la filière peuvent quant eux apporter leur contribution / recommandation en participant à cet appel à communication. Chaque magister conférence est pilotée par un groupe de travail garant du contenu et du panel.

Les sujets

Politique européenne : État des lieux et perspectives pour que la stratégie numérique favorise une société de l'information européenne compétitive, innovante, ouverte et inclusive.

La politique européenne couvre un espace de plus en plus important dans notre société. Elle reste néanmoins encore très méconnue et il apparaît essentiel de susciter un climat de discussion qui permette d'en percevoir les enjeux et y réagir, notamment quant aux facettes impactant directement ou indirectement le logiciel libre.

Stratégie développée dans un « Agenda numérique » publié en mai 2010, le numérique est l'un des axes majeurs de la stratégie Europe 2020. Depuis cette publication, où en est-on du processus ? Quels sont les sujets brûlants ? La stratégie numérique européenne promeut-elle le développement d'une véritable interopérabilité, indispensable à l'avancement économique et social de la société de l'information européenne ?

Depuis de nombreuses années, l'Europe voit dans les logiciels libres une possibilité de développement pour son industrie face aux autres puissances mondiales*. Les modifications effectuées sur les textes concernant le droit d'auteur et le droit des brevets sont-elles sources d'insécurité juridique pour les auteurs, éditeurs et utilisateurs de logiciel libre ou au contraire sources d'opportunités ? Quelles analyses tirer des différents projets européens en faveur du logiciel libre ? Voir notamment "The impact of Free/Libre/Open Source Software on innovation and competitiveness of the European Union", UNU-MERIT, 2006.

Pilotes

Frédéric COUCHET

Benjamin JEAN

Secteur public : quels sont les enjeux majeurs pour 2012 ?

Utilisatrices précoces de logiciels libres, l'administration et les collectivités s'ouvrent de plus en plus, au point d'être aujourd'hui responsables du développement de certains projets logiciels libres. Ce rôle nouveau modifie leur manière de concevoir leurs services d'information, la rédaction de leurs appels d'offres, les relations avec leurs prestataires, les autres utilisateurs, les communautés, etc. Lors de la dernière édition du salon "Solutions Linux", il fut

rappelé que le débat ne portait plus sur « Pourquoi utiliser les logiciels libres ? », mais sur « Comment les utiliser ? ». Aujourd'hui, grâce à certaines décisions politiques et judiciaires, à l'instauration de bonnes pratiques et à quelques retours d'expériences, il est possible de prétendre à un usage simple des logiciels libres et des standards ouverts sans sacrifier la sécurité juridique :

- L'utilisation de formats ouverts est essentielle pour éviter tout enfermement technologique. Il conviendra donc de s'interroger sur les solutions actuellement mises en place. Quelles sont les bonnes pratiques ?

- Concernant les marchés publics, de nouvelles décisions de justice sont venues préciser le droit sur les marchés publics de logiciels libres. Quelles implications pour les acteurs publics ? Est-ce suffisant ou faut-il exiger des précisions ?

Pilotes

Frédéric COUCHET

Benjamin JEAN

Open Data : vers une ouverture des données

Apparu tardivement sur le devant de la scène politique, le mouvement de l'Open Data connaît depuis 2011 une progression fulgurante. Il s'agit à la fois de mener à bien une politique de transparence initiée par le secteur public dans les années 80 et de donner la possibilité à des acteurs privés de valoriser ces données publiques. Tout le monde semble s'entendre sur le fait que les données publiques doivent être mises gratuitement à disposition du public sous un format ouvert et interopérable. Les États-Unis en 2009, puis le Royaume-Uni en 2010, ont été les deux premiers pays à communiquer sur l'adoption d'une politique d'Open Data et à mettre en place leur portail d'informations. La France s'est dotée, fin 2011, d'un nouveau portail et d'une Licence Ouverte s'appliquant par principe sur toutes données détenues par l'administration.

Les enjeux juridiques sont aujourd'hui globalement maîtrisés, notamment grâce à la formalisation de l'« Open Definition » basée sur les définitions applicables aux logiciels libres et Open Source (OSD et FSD). Néanmoins, certains points techniques, économiques, sociologiques, voire politiques, restent encore flous et gagneraient à s'appuyer sur les premiers retours d'expériences.

Ainsi : quels enseignements peut-on aujourd'hui tirer des multiples initiatives locales françaises et internationales ?

Peut-on dégager de bonnes pratiques utilisables en l'état et simples à mettre en œuvre ? Faut-il nécessairement mettre en place un portail dédié à l'ouverture des données ? Concrètement, à partir de quand produit-on de l'Open Data ?

Pilotes

Frédéric

COUCHET

Benjamin

JEAN

Open Innovation : et si c'est l'innovation tout entière qu'il fallait ouvrir ?

Logiciel Libre, Open Data, Open Hardware, Open Cloud, etc. : l'Open Innovation (ou innovation ouverte) consacre l'idée d'une innovation collaborative et participative où il n'est plus question d'être le premier à créer ou à inventer, mais à le faire avec, et grâce aux autres.

Les bénéfices d'une telle collaboration sont multiples et les entreprises en perçoivent immédiatement les avantages : bénéficier des meilleurs spécialistes, être plus proches des clients et des partenaires, valoriser des technologies jusqu'alors inexploitées, s'ouvrir à de nouveaux marchés et à de nouvelles créations, etc. Si ces avantages nécessitent d'être précisés, aussi en est-il des freins, trop souvent irrationnels. De fait, de nombreuses sociétés font aujourd'hui la promotion de ce type d'innovation, appuyées en cela par les instances nationales et internationales (notamment l'OMPI et l'Union européenne) qui y voient un nouveau levier de compétitivité conciliant les intérêts de la société, de l'industrie et des particuliers.

Souvent effleurée, mais rarement sérieusement abordée, l'étude de l'Open Innovation est encore à construire. Pourquoi adopter une telle innovation ouverte? Quelles en sont les incidences ? À qui bénéficie-t-elle réellement ? Des risques existent-ils ? On s'aperçoit que ces questions ne se limitent pas seulement aux aspects juridiques et induisent une réflexion globale des acteurs privés et publics dans leur capacité à créer et à exploiter.

Pilotes

Frédéric COUCHET

Benjamin JEAN

Education

Le libre dans l'éducation, ce sont bien sûr les logiciels, mais aussi les ressources pédagogiques, sa contribution à la culture informatique de tous les élèves et à la formation du futur citoyen. Il est une réponse informatique concrète de qualité, en phase avec les missions de l'Ecole et la culture enseignante de diffusion et d'appropriation de la connaissance par tous. Il est également un outil conceptuel pour penser les problématiques de la société de l'immatériel. Le contexte institutionnel éducatif a été défini, en octobre 1998, par un accord-cadre signé entre le Ministère de l'Éducation nationale et l'AFUL. Depuis cette date, les logiciels libres sont devenus une composante à part entière de l'informatique éducative, à l'instar de ce qui se passe pour l'informatique dans tous les secteurs de la société. Les réalisations sont multiples, au niveau des infrastructures et aussi du poste de travail. Elles donnent lieu à des coopérations regroupant le système éducatif et ses partenaires : collectivités locales, associations et entreprises. L'association Sésamath est le « vaisseau-amiral » de la production de ressources pédagogiques libres. On ne la présente plus comme on ne présente plus Framasoft, ses projets, son site (espace de débats, documentations de logiciels...). On connaît Sankoré, son écosystème international ouvert de production de ressources éducatives et professionnelles libres et gratuites et sa suite logicielle libre. Si le développement du libre est incontestable, ce ne fut pas pour autant toujours un long fleuve tranquille. Le cycle éducation de Solutions Linux 2012 sera l'occasion de faire un état des lieux et de réfléchir sur les avancées du libre éducatif ainsi que sur les obstacles qu'il peut rencontrer.

Pilotes

Jean Pierre ARCHAMBAULT
Pascale LUCIANI BOYER

Vos propositions sont à nous renvoyer **avant le 15 mars 2012**
à

haubert@tarsus.fr ou cgruyelle@tarsus.fr

Héloïse Aubert
Responsable des Événements

Carole Jardon
Directrice de Pôle

**POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR
WWW.LES-ASSISES-DE-L-OPEN-SOURCE.FR**